



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
COMMUNE DE KIISCHPELT
COLLÈGE ÉCHEVINAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Présents : M. Kaiser, bourgmestre Mme Lutgen-Lentz, M. L'Ortye ; échevins
Absents : Excusé : ---
OBJET : **Modification du PAP « quartier existant » à Kautenbach**

LE COLLÈGE ÉCHEVINAL,

Vu la délibération du conseil communal du 22 avril 2021 portant adoption du Plan d'aménagement général de la commune de Kiischpelt ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 avril 2021 portant adoption du Plan d'aménagement particulier « Quartier existant » ;

Vu la décision du conseil communal du 17 décembre 2021 par laquelle le conseil communal a émis un vote positif, sur la base de l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, relatif à la modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Kiischpelt au lieu-dit « Duerfstrooss » à Kautenbach présenté par le collège des bourgmestre et échevins et élaboré par le bureau d'études CO3 ;

Vu le dossier de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » Kautenbach, établi par le bureau d'études CO3 ;

Considération qu'il s'agit d'une modification de la seule partie graphique du « quartier existant – espace villageois » au le centre de la localité de Kautenbach, qui consiste dans la diminution dudit quartier existant de 0,171ha et qui touche les parcelles cadastrales suivantes (toutes sises en section KC de Kautenbach) :

- 442/1849
- 442/2053
- 442/2145
- 444/522
- 445/519 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, notamment son article 30 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

À L'UNANIMITÉ DES VOIX

décide d'engager dans la procédure de modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier « quartier existant » Kautenbach.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Wilwerwiltz, le 24.12.2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,